



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20 - INT-479

Déposé le : 12.05.20

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

COVID-19 : de la clarté pour les activités extrascolaires !

Texte déposé

Les activités extrascolaires (animation socioculturelle, organisations de jeunesse, centre aérés, colonies de vacances, accueil libre, etc.) jouent un rôle essentiel dans notre société. Lieux d'accompagnement et de sociabilisation des enfants et des jeunes, elles accomplissent une mission socio-pédagogique importante que l'on appelle globalement « éducation non formelle ». Pendant la période estivale notamment, elles permettent aux parents d'avoir des solutions de garde qualitatives et à un prix abordable.

Cette mission est d'autant plus importante dans la période troublée que nous vivons. Le besoin d'activité sera plus important que jamais cet été, ceci pour diverses raisons : familles qui ne peuvent partir en vacances pour des raisons financières, parents qui vont devoir travailler davantage pour compenser le confinement de ces dernières semaines, fermeture des frontières, absence des grands-parents auxquels il est toujours déconseillé de reprendre une activité de garde d'enfants.

Dans ce contexte, les organisateurs d'activités extrascolaires souhaitent reprendre ou maintenir leurs activités. Bien entendu, les questions sanitaires restent au centre de l'attention. Dans cette optique, les milieux concernés ont travaillé dès les annonces du Conseil fédéral à un concept global de protection qui permette la tenue de ces activités en respectant les normes de sécurité et d'hygiène de rigueur. Sur le plan vaudois, le concept devrait être transmis aujourd'hui même au médecin cantonal via le Service de protection de la jeunesse.

Cependant, les camps de vacances et centres aérés ne savent toujours pas aujourd'hui s'ils pourront avoir lieu cet été. Il n'est pas clair si les activités extrascolaires sont considérées comme des activités sportives selon l'art. 6 al.4 de l'ordonnance 2 COVID-19 (autorisées sous conditions depuis le 11 mai), d'activités de loisirs dont l'interdiction générale devrait être assouplie le 8 juin prochain, comme des activités associatives limitées jusqu'au 1^{er} juillet (cf. article 6b de ladite ordonnance) ou comme encore autre chose, dont la date d'assouplissement est indéfinie !

Cette situation est très compliquée à gérer pour les organisateurs, mais surtout elle touche des milliers de familles dans le canton de Vaud, qui attendent de trouver une occupation pour leur enfant cet été. Il faut en effet réaliser qu'en période de vacances scolaires, il s'agit des seules activités permettant de prendre en charge les enfants pendant que les parents travaillent ! Par ailleurs rappelons que ces camps représentent aussi des emplois d'été importants pour des centaines de jeunes adultes.

L'un des problèmes principaux dans la situation actuelle semble être le manque de clarté dans la chaîne de décision : de la Confédération qui semble vouloir autoriser les « camps sportifs » cet été, au canton qui assure une fonction de contrôle des camps de plus de 7 jours selon la LProMin et soutient différentes activités selon la LSAJ, en passant par les communes qui organisent leurs propres actions, les différents acteurs concernés ne savent pas à quel saint se vouer. A cela s'ajoute une contrainte temporelle claire : si des camps et/ou des centres aérés d'été doivent être annulés, il faut qu'ils le soient rapidement (à la mi-mai !) pour des questions d'organisation évidentes. Inversement, les inscriptions devraient pouvoir être confirmées aux familles sans tarder si les activités ont lieu comme prévu.

Il est essentiel enfin que l'autorisation ou non de ces camps soit harmonisée au niveau de la Suisse romande. En effet de nombreux organismes sont communs aux différents cantons et les enfants, eux, ne connaissent pas de frontières cantonales : il serait donc illogique que ces activités soient admises dans certains cantons et refusées dans d'autres.

C'est dans ce contexte que nous avons l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer si les activités extrascolaires pourront avoir lieu cet été, et si oui à quelles conditions ?
2. Peut-il préciser quel niveau institutionnel (Confédération, canton, communes) est compétent pour autoriser la tenue de ces activités ? Peut-il garantir qu'une coordination intercantonale a lieu sur ces questions, au minimum pour la Suisse romande ?
3. En cas d'interdiction ou d'annulation (suite à une 2^{ème} vague de pandémie, p. ex.) des activités extrascolaires, prévoit-il des mesures de compensations/remplacement pour les familles concernées, ainsi que des dédommagements pour les organisateurs ? Le Canton compte-t-il soutenir financièrement ce secteur ?

Compte tenu de l'urgence de la situation – et en prenant bien évidemment en compte les nombreuses autres priorités de cette crise du coronavirus – nous espérons une réponse rapide du Conseil d'Etat.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

MARION Axel

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire X	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme X	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé X
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Betschart-Narbel Florence X	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriades Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine	Dessementet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Ćala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis X	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge X	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misigo Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre